

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	8

CONVOCAATION

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

OBJET

Requalification de la place de Verdun : attribution du marché subséquent n° 1 de mandat de maîtrise d'ouvrage

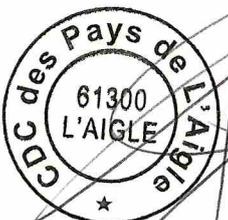
Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Absent excusé : Philippe VAN-HOORNE

Acte rendu exécutoire après
publication le 28 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 30 septembre dernier, la Communauté de Communes a autorisé le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA.

Le marché de l'accord-cadre de mandats portait entre autres sur plusieurs marchés subséquents dont le marché suivant :

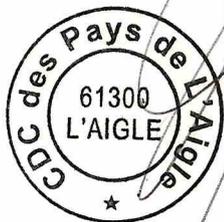
- Marché subséquent n° 1 (MS1), ayant pour objet de confier au mandataire les aménagements de la place de Verdun (hors abords immédiats du complexe culturel) ainsi que la requalification de l'avenue de Lattre de Tassigny. Ce marché comprendra également la démolition de la salle de Verdun et de ses annexes.

Estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération (hors rémunération du titulaire de l'accord-cadre) : 1 565 000 € HT.

Conformément aux pièces du marché de l'accord-cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage, les taux de rémunération et la rémunération prévisionnelle du mandataire pour le MS1 sont les suivants :

Acte rendu exécutoire après
publication le 28 octobre 2021

Le Président,
Jean SELIER



Opérations identifiées dans l'accord cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage	Type d'opération, selon les dispositions contractuelles	Enveloppe prévisionnelle - HT	Taux de rémunération - Tranche 1 (part inférieure à 1,5M€ HT)	Part de l'opération dans la tranche 1	Rémunération Tranche 1	Taux de rémunération - Tranche 2 (part comprise entre 1,5M€ HT et 3M€ HT)	Part de l'opération dans la tranche 2	Rémunération Tranche 2	Rémunération totale prévisionnelle HT
1/ Requalification de la Place Verdun	Infrastructure milieu urbain dense	1 565 000 €	4,00%	1 500 000 €	60 000 €	3,10%	65 000 €	2 015 €	62 015 €

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les R2162-7 à R2162-12
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA
- Considérant la nécessité de conclure un mandat pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des études et du suivi des opérations d'aménagement telles que la requalification de la place de Verdun
- Considérant que le Bureau et le Président détiennent des délégations en matière d'attribution des marchés publics, ils sont habilités à attribuer les marchés subséquents en fonction de leurs montants respectifs

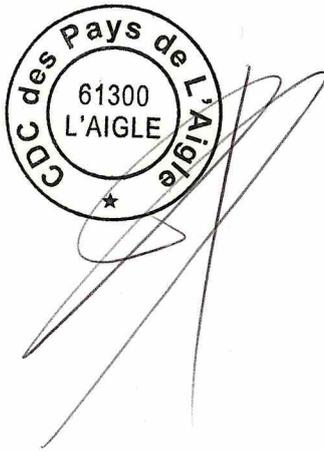
Jean SELLIER ne prend pas part au vote.

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** à la SHEMA, dans le cadre de l'accord-cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage, le Marché Subséquent n° 1 traitant de la requalification des espaces publics des abords du complexe culturel, place de Verdun et l'avenue de Lattre de Tassigny (y compris la démolition de la salle de Verdun et annexes), pour un montant global et forfaitaire de 62 015 € HT, soit 74 418 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions

Acte rendu exécutoire après
publication le 28 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme